

**Compte-rendu du Conseil
Municipal
du 11 avril 2023 à 18h**

Présents : Frederic Caussil- Bruno Pallares- Michel Pronost- Annie Sauvaire- Paul Nougaret-
Fanny Bouys- Sophie Bazin- Michel Garcia-Christine Crépon.-

Antoine Sauvaire (à partir de 18h11 point n°4 de l'ordre du jour)-

Jean-Christophe Dupoux (à partir de 18h22 point n°6 de l'ordre du jour), -

Absents : Lucie Got (procuration à Frédéric Caussil), Valère Cacheux.

Secrétaire de séance : Christine Crépon

1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Février 2023

Pour : 11

2 Approbation et autorisation de signature par M. le Maire de la convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour intervenir avec notre commune et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup dans le cadre du projet « Cœur de village »

Pour :11

3 Autorisation donnée à M. le Maire de mandater BTP Consultants, bureau d'études qui assurera les missions de Coordonnateur de la Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour 1920 €HT et de Contrôle Technique pour 2000 € pour les travaux du logement social au Pailler d'Abriquet

Pour: 11

4 : Autorisation donnée à M. le Maire de mandater BTP Consultants, bureau d'études qui assurera les missions de Coordonnateur de la Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour 1740 €HT et de Contrôle Technique pour 2100 € pour les travaux de construction d'une salle des maîtres à l'école de Saint Vincent

Pour: 12

5 :Autorisation donnée à M. le Maire de lancer une consultation auprès des fournisseurs de repas bio pour la Cantine scolaire et d'effectuer ce marché de gré à gré - en vue d'un contrat de 4 ans , les modifications du cahier des charges ayant été établies par le conseil d'école, et le contrat actuel arrivant à son terme.

Pour 12

6 :Approbation du devis de 12500€ HTde la SAS Studio Urbain Cap, représentée par Monsieur Sébastien RAMORA, pour l'aménagement du cimetière (caveaux, espaces verts, accessibilité) : mission globale avec APS, PRO-DCE/ACT et suivi des travaux + Autorisation donnée à M. le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

pour: 13.

7 : Approbation du devis de la société FGF Fermeture d'un montant de 5 381,40 € HT pour le changement des menuiseries de la Maison Abriquet + Autorisation donnée à M. le Maire d'effectuer des demandes de subventions pour ces travaux ainsi que le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.
Pour: 13

8: Approbation du devis pour l'acquisition de matériels :30 tables,60 chaises et 10 barrières de circulation, en remplacement des matériels usagés, pour un montant de 4685,60 €, et autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis.
pour : 13

9: Autorisation donnée à M. le Maire de signer la Convention feux de forêt avec les communes d'Assas et de Guzargues(surveillance effectuée par des bénévoles durant la période estivale)
pour ; 13

10: Acquisition de matériels incendie : Il est proposé l'achat de 2 chariots pompes thermiques avec rallonges de 25m pour un montant de 3 283,52 € HT. Après discussion exprimant un doute sur l'efficacité de ce projet et affirmant la nécessité de l'accompagner d'un programme de formation, il est proposé l'achat d'un seul chariot .
contre : 1 abstentions: 2 pour : 10

*** 11 : Projet d'acquisition de véhicules pour les services techniques municipaux** : il est rappelé que le Conseil Municipal a validé en janvier 2021 la participation à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques avec le Syndicat Hérault Energies. De ce groupement de commandes, ressort la possibilité d'acheter un Kangoo Van E-Tech électrique pour un montant de 20 660,59 € HT(après reprise du camion Toyota) +un attelage et une remorque à double essieux avec rehausses grillagées pour un montant de 2 661,33 € HT. Ce qui fait une facture globale de 23 321,92 € HT.

Par ailleurs pour remplacer le camion Ford Transit qui n'a pas de benne hydraulique et en crit' Air 4, il est proposé d'acheter un Citroën Jumper diesel de 09/2019 avec benne hydraulique et 40 000 km au compteur pour un montant de 15 833,33 € HT (19 000 € TTC) reprise déduite de 7 000,00 €. Cette acquisition s'effectuerait auprès de la SARL ASF AUTOMOBILES à Saint-Victoret (13).

Paul Nougaret dit que ce n'est pas adapté, que le Kangoo avec remorque pose un problème de stockage. A son avis il vaut mieux acquérir 2 camions benne; il trouve la décision d'acquisition trop rapide. Il lui est répondu que pour faire les tournées dans le village il vaut mieux un véhicule électrique.

Il est demandé aux élus **de se prononcer globalement sur l'acquisition des 2 véhicules** telles que décrites ci-dessus.
contre : 1 pour: 12

12: Autorisation donnée à M. le Maire de signer la Convention fourrière automobile (fourrière ATTARD qui se trouve à Castelnau-Le-Lez),transmise par la CCGPSL pour enlever des véhicules « ventouses ».Cette convention engage financièrement la commune seulement lors de l'utilisation de ladite fourrière et pour une durée de 3 ans.
pour : 13

13 : approbation de devis pour l'acquisition de panneaux grillagés avec fixations et des portillons nécessaires à la **transformation des anciens ateliers** des services techniques en boxes pour les associations- devis d'un montant de 2 856,50 € HT proposé par la société ACS Protect.+ **autorisation donnée à M.le Maire de signer le devis**
pour : 13

***14: Autorisation donnée à M.le Maire de signer les devis et d'engager les travaux** la nécessité de faire faire un passage caméra sur la route de Prades dans sa partie faisant l'objet d'un contentieux avec le riverain. Ceci pour repérer l'origine du problème d'écoulement des eaux de pluie et engager les travaux de réparation. Les devis retenus sont les suivants: 1884 € pour le passage caméra + 21213€ pour les travaux par la société SONERM (15946€ pour la tranche conditionnelle)
pour : 13

*** 15 :.Autorisation donnée à M. le Maire d'ester en justice et de recourir au Cabinet d'Avocats MARGALL - D'ALBENAS**, pour défendre les intérêts de la commune (contentieux déposé auprès du Tribunal Administratif de Montpellier contre la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues en présence de la SASU JFB représentée par Mr BOUDON Jean-François).
pour : 13

16 : Approbation de la liste des membres à la commission des Finances : Messieurs Bruno PALLARES et Paul NOUGARET ont demandé à intégrer cette commission, dont la liste complète est désormais la suivante:
Mesdames Valère CACHEUX et Annie SAUVAIRE, Mrs Frédéric CAUSSIL, Antoine SAUVAIRE, Michel PRONOST, Jean-Christophe DUPOUX, Bruno PALLARES et Paul NOUGARET.
pour : 13

17 : Approbation de création de postes pour avancement de grade :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

pour : 13

18 : Approbation du Compte de Gestion 2022 transmis par le Service de Gestion Comptable Est Hérault (résultats de la commune pour l'année 2022)
pour : 13

19 : M.le Maire sort de la salle Approbation du Compte Administratif 2022 examiné en commission finances le 28 Mars 2023 et conforme au Compte de Gestion 2022.
pour : 11 présents (en l'absence de M. le Maire et de Mme Champsaur dont il a la procuration)

Point N° 20 : Validation du report des résultats 2022 au budget 2023: Report de 788 774,41 € en section de fonctionnement et 57 460,26 € en section d'investissement (vu en commission finances le 28 Mars 2023)
pour : 13

Point N° 21 : Approbation de l'attribution de subventions aux associations :

Pour l'année 2023 les subventions aux associations pour un montant global de 9 685,00 € se répartissent comme suit :

- 1 000 € pour l'association des Parents d'Elèves,
- 500 € pour Troc Tes Trucs,
- 1 230 € pour Lire à St Vincent,
- 3 500 € pour le Comité des Fêtes,
- 1 300 € pour la Coopérative Scolaire,
- 1 500 € pour Les Indestructibles et
- 655 € pour l'Association Les Jardins de Saint-Vincent.

Il est rappelé que les subventions sont versées sur présentation de justificatifs acquittés sur l'année civile.

pour : 13

22 : Autorisation donnée à M.le Maire de signer des contrats de maintenance annuels dans la limite des crédits inscrits au budget communal 2023.

pour : 13

23 : Vote des taux des taxes directes locales pour 2023 : Il est proposé le maintien des taux comme en 2022 à savoir le **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties** est de 35,84%. Pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties**, le taux est de 71,43%. et pour la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, le taux est de 8,54 %.

pour : 13

24 : Approbation du Budget Primitif 2023 : Le projet de budget primitif 2023 est présenté par Michel PRONOST, adjoint aux finances: Le budget de fonctionnement (dépenses 593816 / recettes 618998) présente un excédent de 25182 €. Le budget d'investissement (dépenses 1372588 / recettes 1283206) présente un déficit de 89382 €. Pour réaliser ce budget prévisionnel la commune devra donc trouver 64200€ d'autofinancement.

par prudence, il est proposé que les projets de plus de 80000€ ne soient pas démarré s'ils n'obtiennent pas 50% de subventions.

pour : 13